



REPUBLIQUE FRANÇAISE



CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE A L'ECOLE DE CHASSIERS

Modalités d'inscription : En application de l'article L 131-5 du Code de l'Education Nationale, l'inscription des élèves, dans les écoles publiques se fait sur présentation d'un certificat d'inscription sur la liste scolaire. Ce certificat est délivré par le Maire. A l'issue de la procédure d'inscription en mairie, la directrice de l'école procède, selon les disponibilités, à l'admission de l'élève en l'inscrivant sur le registre matricule de l'école.

A remplir par le(s) représentant(s) légal(aux) de l'enfant		
NOM		
Prénom		
Situation familiale		
Adresse		
Téléphone domicile		
Portable		
Adresse mail		

Demande(nt) l'inscription de mon (notre) enfant (nom et prénoms) :

.....

Né(e) le..... A ...

en classe de :.....

A compter du.....

A CHASSIERS, le

Signature du (des) représentant(s) légal(aux),

Pièces fournies

- Livret de famille (photocopie des pages parents et enfants)
- Carnet de santé
- Justificatif de domicile
- Jugement de divorce ou autorisation de l'ex-conjoint

Décision de la mairie :

- Inscription acceptée à l'école de CHASSIERS
- Inscription refusée : motif

Fait à CHASSIERS, le

Signature du Maire (Hélène MOUTERDE) ou adjoint en charge de l'école (Dominique MOLLEN)

Note aux parents : Attention votre enfant ne sera pas accepté à l'école avant que vous n'ayez pris rendez- vous, dans les meilleurs délais, avec la directrice de l'école (au 04 75 39 15 34) pour présenter l'enfant ainsi que les documents demandés et le certificat d'inscription scolaire signé par la Mairie.

